

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2011)
Heft: 265-266

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

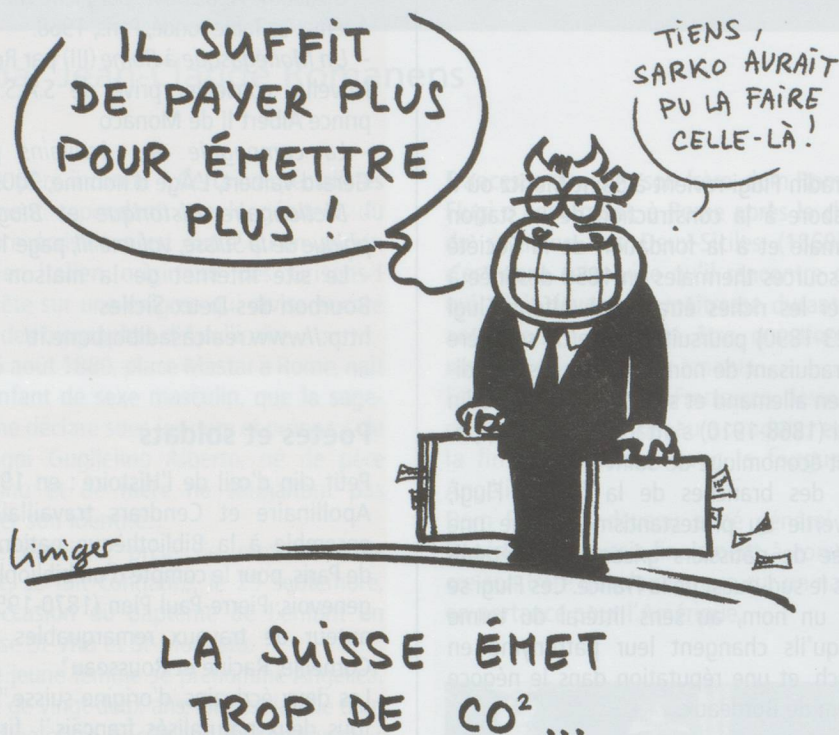
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



Environnement : La Suisse émet 0,8 million de tonnes de CO² de trop par an par rapport aux objectifs de Kyoto. Pour pouvoir tout de même remplir ses engagements, le Conseil fédéral veut acquérir des certificats d'émissions supplémentaires. Il a chargé le Département de l'environnement d'entamer des négociations avec la Fondation centime climatique.

Affaires étrangères

■ La Swisscoy devrait rester encore quelques années au Kosovo. Le Conseil des États a mis sous toit l'arrêté prolongeant le mandat des soldats suisses jusqu'à fin 2014. Il a accepté tacitement la modification apportée par le Conseil national.

■ La Suisse et l'Union européenne négocient toujours sur une future collaboration en matière de programmes de navigation par satellite Galileo et EGNOS. Pour Berne, cet accord bilatéral devra notamment assurer l'égalité d'accès aux signaux des deux programmes.

■ La Suisse ne veut pas négocier avec l'Union européenne sur la révision d'une partie de l'accord sur la libre circulation des personnes, a indiqué la délégation suisse à la partie européenne dans le cadre du comité mixte Suisse-UE.

Défense, protection de la population, sports

■ L'obligation de construire des abris antiatomiques privés sera maintenue mais assouplie. Le Conseil des États a mis sous toit cette révision de la loi en se ralliant tacitement au National sur la dernière divergence du dossier. La Chambre des cantons a fini par accepter une disposition souhaitée par le gouvernement et permettant à la Confédération d'imposer aux cantons la nature et la quantité de matériel dont doit disposer la protection civile.

■ L'armée de 100 000 militaires souhaitée par le Conseil des États pourrait aussi avoir la faveur de la commission de la politique de sécurité du National. Pour la majorité de la commission, il s'agit désormais de mener une discussion axée sur des arguments d'ordre sécuritaire, la question du

financement ne devant être examinée que dans un deuxième temps.

Économie

■ La Confédération devrait cesser de subventionner le travail à domicile dès l'an prochain. D'accord avec le Conseil fédéral, le Conseil des États estime dépassé ce soutien aux populations de montagne. Par 33 voix sans opposition, il a accepté d'abroger l'arrêté fédéral concerné.

■ Le National peut désormais se pencher sur le tour de vis destiné à éviter une faillite des grandes banques. Le Conseil des États a adopté par 36 voix sans opposition le projet visant à renforcer la stabilité du système financier. Les banques trop grandes pour faire faillite (UBS et Credit Suisse) devront doubler le niveau de leurs fonds propres, remplir des exigences plus sévères en matière de liquidités et améliorer la répartition des risques.

■ Consommateurs et entreprises seront mieux protégés contre les pratiques de concurrence déloyale. Le Conseil national s'est rallié à la révision de la loi en la matière, en acceptant un contrôle accru des dispositions générales des contrats.

Finances

■ Dès le 1^{er} janvier 2013, les personnes qui touchent un salaire sous forme d'actions bénéficieront de rabais fiscaux. Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la loi sur l'imposition des participations de collaborateurs. La nouvelle loi prévoit que pour l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux sur le revenu, les actions de collaborateurs librement disponibles ou bloquées seront imposées au moment de leur acquisition. L'abattement fiscal sera de 6 % par année de blocage pendant dix ans maximum.

■ Le nombre de contribuables imposés d'après la dépense a augmenté l'année dernière mais l'augmentation n'est pas aussi forte qu'en 2008. Quelque 5 445 contribuables étaient imposés en Suisse d'après la dépense en 2010, indique la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

■ Contrairement au National, le Conseil des États est resté sourd aux appels des villes. Par 28 voix contre 14, il a refusé de

leur accorder l'intégralité des 112 millions annuels supplémentaires que versera la Confédération dans le cadre de la péréquation financière.

■ Les personnes se perfectionnant professionnellement devraient pouvoir déduire jusqu'à 12 000 francs de l'impôt fédéral direct, a décidé le Conseil des États.

Initiatives, référendums, pétitions

■ Une pétition exigeant des mesures plus strictes de la Confédération et des cantons pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des mineurs a été déposée à Berne. Elle compte 95 297 signatures, ont indiqué les organisateurs. L'UNICEF estime à 1,2 million le nombre de mineurs concernés chaque année dans le monde par l'exploitation sexuelle ou le travail forcé.

■ Des associations de consommateurs ont déposé une pétition à Berne contre les prix du roaming. Les 55 860 signataires exigent l'alignement des opérateurs de téléphonie suisses sur les tarifs maximum européens pour les appels sortants et entrants et l'envoi de SMS depuis l'étranger.



■ La Fondation Franz Weber et l'association Ocean Care ont remis au parlement à Berne une pétition qui a récolté 97 758 signatures. Le texte demande que la Suisse s'aligne sur les positions de l'Union européenne qui interdit l'importation de produits de phoques depuis le 20 août 2010. La Suisse avait refusé une telle mesure en septembre dernier.

■ Selon un sondage mandaté par l'Union syndicale suisse (USS), 85 % des Suisses soutiennent l'idée de fixer un salaire minimal. Ancrer dans la loi un salaire minimal

de 4 000 francs est le but de l'initiative populaire lancée il y a plusieurs mois par l'USS. Selon l'organisation, 80 000 signatures auraient déjà été récoltées, alors que la limite pour atteindre les 100 000 paraphes nécessaires est fixée au 25 juin 2012.



■ Le peuple suisse devra peut-être se prononcer sur la prise en charge des interruptions de grossesse (IVG) par l'assurance maladie de base. Les milieux anti-avortement ont déposé à la Chancellerie fédérale leur initiative populaire avec quelque 111 000 signatures. Le texte exige que l'interruption de grossesse et la réduction embryonnaire soient radiées des prestations de l'assurance maladie de base.

■ Deux associations suisses de protection des cétacés exigent que la Suisse quitte le camp des partisans de la reprise de la chasse commerciale à la baleine. Elles ont déposé une pétition en ce sens auprès de l'Office vétérinaire fédéral. Les Jeunes Verts ont décidé de retirer « sous condition » leur initiative populaire dite « Anti 4X4 ». Les importateurs d'automobiles ont réagi avec satisfaction à cette annonce.

■ Le peuple aura le dernier mot sur la nouvelle réglementation concernant le prix du livre. Un référendum muni de 58 277 signatures validées (dont seulement un millier venant de Suisse romande) a été déposé à la Chancellerie fédérale. Le comité référendaire rejette l'idée d'un prix réglementé par l'État. Selon lui, au lieu de protéger le marché du livre, la réglementation va susciter une hausse des prix qui profitera aux grandes maisons d'édition au détriment des auteurs, des libraires et des consommateurs. Les partisans estiment au

contraire que la nouvelle loi devrait entraîner une baisse des prix. En tout cas, elle devrait profiter davantage aux lecteurs romands qu'à ceux de Suisse alémanique : en Suisse romande, un livre français est vendu entre 30 % et 50 % plus cher qu'en France, alors qu'outre-Sarine, la différence n'est que de 10 à 20 % pour un livre allemand par exemple.

■ L'association des victimes de la route Road Cross a déposé son initiative « Protection contre les chauffards » munie de 114 000 signatures. Le texte vise à durcir les peines contre les conducteurs mettant en danger la vie d'innocents par des vitesses excessives. Il prévoit notamment le retrait illimité du permis de conduire en cas de récidive. L'initiative a reçu le soutien de parlementaires des cinq grands partis.

Transports, communication

■ Les voyageurs devront posséder leur billet en entrant dans tous les trains dès le changement d'horaire de décembre. Le trafic longues distances (trains IC, IR ou ICN) sera à l'avenir comme le trafic régional : sans titre de transport valable, le voyageur devra payer un supplément.

■ Cantonner la SSR dans des programmes minimaux de service public renforcerait avant tout les diffuseurs étrangers. Fort de ce constat, le Conseil fédéral n'est pas prêt à couper l'herbe sous les pieds de la Société suisse de radiodiffusion, comme le propose Natalie Rickli (UDC/ZH).

■ Les trottinettes électriques et les vélos-taxis mesurant moins d'un mètre de large et ne dépassant pas 20 km/h peuvent désormais rouler sur les pistes cyclables. L'Office fédéral des routes a assoupli les règles pour les véhicules à propulsion électrique.

■ La SSR a besoin de suffisamment de moyens pour assurer son mandat. Forte de cet avis, la commission des télécommunications du National a refusé de donner suite à une pétition réclamant une redevance radio-TV limitée à 200 francs par an, contre 463 francs actuellement. Selon la majorité, le montant relativement élevé de la redevance s'explique principalement par le plurilinguisme de la Suisse. Et de souligner que la SSR remplit, à l'aide de ces

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain - illustré par Liniger

▷ recettes, un mandat politique important, consistant au renforcement de la cohésion nationale.

Partis



L'UDC AU GRÜTLI

■ Après sa réunion controversée au Grütli, l'UDC contre-attaque et demande que la prairie soit ouverte aux partis politiques. Son président Toni Brunner entend s'engager dans ce sens et contacter les autres formations. La Société suisse d'utilité publique (SSUP), qui gère ce lieu symbolique, en refuse l'accès aux partis depuis des décennies. Malgré cela, 70 responsables de l'UDC s'y sont rassemblés le 27 mai pour réaffirmer leur résistance à une adhésion à l'Union européenne.

Conseil fédéral

■ Les armes à sous-munitions devraient être totalement proscrites en Suisse. Il sera aussi interdit de financer leur production. Le Conseil fédéral a lâché du lest et propose désormais de s'en prendre également au financement indirect, qui serait puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au maximum.

■ Le Conseil fédéral devra mieux informer les commissions de surveillance parlementaires. Le Conseil des États a mis sous toit un projet élaboré malgré les réticences du gouvernement. La nécessité de renforcer les compétences du parlement est apparue après plusieurs affaires, dont celles de Kadhafi et de l'UBS.

■ D'ici à 2015, l'administration fédérale devrait compter entre 44 % et 48 % d'employées féminines. Le Conseil fédéral a fixé les valeurs cibles pour la prochaine législature. Il veut aussi favoriser l'engagement de handicapés. La part des femmes travaillant pour la Confédération atteignait 42,1 % en 2010.

■ Le gouvernement a décidé de regrouper l'éducation, la recherche, les hautes écoles et la formation professionnelle au sein du Département fédéral de l'économie (DFE). Ce transfert sera effectif le 1^{er} janvier 2013. Il a aussi décidé de placer le Bureau de l'intégration sous la seule responsabilité du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), sans la tutelle du DFE. En revanche, pas question de créer un grand Département de la sécurité, comme le souhaitait le parlement.

Justice et police

■ Les lois actuelles ne suffisent pas pour protéger les migrantes victimes de violence domestique en Suisse. Selon l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers, auteur du rapport « Violence domestique et femmes migrantes » qui a été présenté aux médias à Berne, ces femmes sont prises au piège par une autorisation de séjour liée à leur mariage, les poussant à préférer les coups de leur conjoint plutôt qu'un renvoi dans leur pays.

■ Les auteurs de délits sexuels commis sur des enfants de moins de douze ans pourront être poursuivis à vie. Le Conseil fédéral a relevé l'âge de deux ans dans le projet visant à concrétiser l'initiative populaire de la Marche blanche. La mise en œuvre de l'initiative bute sur les notions floues d'« enfants impubères » et d'« acte punissable d'ordre sexuel ou pornographique ». Selon Simonetta Sommaruga, il faut éviter que ces termes ne correspondant pas à l'ordre juridique conduisent à des interprétations divergentes par les tribunaux. Le Conseil fédéral, qui affirme avoir tenu compte des objections formulées par des représentants du corps médical, propose désormais de considérer comme impubères les enfants de moins de douze ans. Pour préciser la notion d'actes punissables d'ordre sexuel, le gouvernement a

défini une liste d'infractions imprescriptibles : la contrainte sexuelle, le viol, ainsi que les actes d'ordre sexuel avec des enfants, ainsi que ceux commis sur des personnes incapables de discernement ou de résistance. En revanche, la détention ou la vente de matériel pédopornographique ne seront pas concernées, a précisé Simonetta Sommaruga, puisque dans ce genre de délits, il n'y a pas de contact direct avec la victime.

■ La ministre de la Justice Simonetta Sommaruga plaide pour plus de fermeté avec les requérants d'asile dont le comportement laisse à désirer. Au lieu de recevoir de l'argent de poche, les « clients difficiles » devraient obtenir des bons afin d'éviter qu'ils puissent acheter de l'alcool. La ministre promet aussi de traiter aussi rapidement que possible les demandes de migrants économiques. « Ils n'ont aucun droit à l'asile », estime la conseillère fédérale.



L'ÉGLISE CONTRÔLERA LES RENVOIS DE REQUÉRANTS

■ La Fédération des Églises protestantes de Suisse contrôlera les renvois par avion des requérants d'asile déboutés. Elle a été mandatée par l'Office fédéral des migrations pour un projet pilote de six mois.

■ Le Parti libéral-radical (PLR) estime que les formalités en matière d'asile ne sont pas assez efficaces. Il demande une accélération du délai de traitement des demandes. Le parti estime ainsi que les cas dits de Dublin (requérants ayant déposé une demande dans un pays de l'UE) doivent

être traités en priorité, suivis des cas de non-entrée en matière (NEM). Le PLR exige aussi que la plupart des requérants d'asile ne soient plus répartis dans les cantons à leur arrivée en Suisse. Les autorités fédérales doivent donc augmenter leurs capacités d'accueil. Simonetta Sommaruga avait annoncé en mai dernier vouloir quadrupler le potentiel des cinq centres d'accueil fédéraux et accélérer les procédures d'asile. Un avant-projet de révision de la loi sur l'asile est attendu d'ici à la fin de l'année prochaine.

Intérieur

■ Pas question d'introduire des dispositions supplémentaires pour éviter que le nouveau financement hospitalier n'entraîne une hausse des primes maladie en 2012. Le Conseil fédéral a opposé une fin de non-recevoir à une idée de la commission de la sécurité sociale du Conseil des États.

■ Les époux devraient pouvoir choisir librement leur nom de famille. Le Conseil des États a relancé cette vaste réforme visant l'égalité entre hommes et femmes, rejetée en mars 2009 par le Conseil national. Il a adopté la modification du code civil par 38 voix sans opposition. La réforme, soutenue par le Conseil fédéral, prévoit deux possibilités. Lors du mariage, chaque époux pourra garder son nom de célibataire ou choisir l'un des deux comme nom de famille commun. Il en sera de même pour les homosexuels lors d'un partenariat enregistré.

■ Tous les cantons doivent avoir voix au chapitre pour coordonner le domaine des hautes écoles. Par 105 voix contre 70, le Conseil national ne veut pas d'un organe de pilotage allégé qui n'aurait compté que huit représentants des cantons. Le plénum a rejeté une proposition de Christian Wasserfallen (PLR/BE) qui voulait supprimer la « Conférence suisse des hautes écoles » prévue par la loi et comptant un représentant de chaque canton ainsi qu'un membre du Conseil fédéral. Il a estimé que les seize cantons non universitaires ne doivent pas être exclus, car ils versent chaque année une contribution financière de plus de 700 millions de francs pour le système des hautes écoles.



■ La culture mérite davantage de subventions fédérales. Fort de cet avis, le Conseil des États a étoffé de 30 millions de francs l'enveloppe globale prévue à cet effet pour la période de 2012 à 2015. La protection du patrimoine culturel et la conservation des monuments historiques, ainsi que le cinéma bénéficieront principalement de cette hausse.

■ Le Conseil national veut davantage d'argent pour la formation professionnelle et les hautes écoles spécialisées. Globalement, il a relevé de 114 millions de francs l'enveloppe de 5,185 milliards proposée par le Conseil fédéral pour l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation en 2012.

Agriculture

■ La Confédération n'exclut pas une aide aux maraîchers suisses après l'effondrement des ventes de légumes qui a suivi les décès dus à la bactérie ECEH en Allemagne, indique le Conseil fédéral. Mais alors que l'UE libère 210 millions d'euros, rien n'est encore décidé en Suisse. Le gouvernement se dit prêt à évaluer le marché du concombre helvétique.

Énergie

■ Le consommateur paiera l'électricité un peu moins cher que prévu en 2012. La Commission fédérale de l'électricité juge que la hausse prévue des tarifs d'utilisation du réseau ne se justifie pas.

Cinquième Suisse

■ Quelque 22 000 Suisses de l'étranger pourront utiliser le vote électronique pour l'élection du Conseil national le 23 octobre. Le Conseil fédéral a approuvé les demandes de Bâle-Ville, de Saint-Gall, des Grisons et d'Argovie. Il s'agit du premier test de ce genre pour des élections fédérales. Les quatre cantons ont déjà procédé à plusieurs tests réussis lors de votations fédérales. Pour l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), cette décision est « un pas dans la bonne direction », mais le but à terme doit être de fournir cette possibilité à tous les membres de la Cinquième Suisse d'ici aux élections fédérales de 2015. Selon l'OSE, 135 000 Suisses de l'étranger – sur 700 000 au total – sont inscrits sur les registres électoraux.

Tribunal fédéral

■ Le Tribunal fédéral (TF) s'estime compétent pour statuer sur la votation relative à la réforme de la fiscalité des entreprises, contre laquelle deux parlementaires socialistes ont porté plainte. Il contredit ainsi le Conseil fédéral qui estimait être l'organe compétent pour traiter de la question. Le peuple avait accepté en 2008 la réforme de la fiscalité des entreprises. Avant la votation, le Conseil fédéral avait évoqué des pertes de 84 millions de francs pour la Confédération et de 850 millions pour les cantons. Or, d'après de nouvelles estimations, les pertes devraient avoisiner les 7 milliards. Dans leurs plaintes, les conseillers socialistes Daniel Jositsch (ZH) et Margret Kiener Nellen (BE) demandent qu'un nouveau vote soit organisé. Ils estiment que les citoyens se sont basés sur des informations erronées avant le passage aux urnes. ■